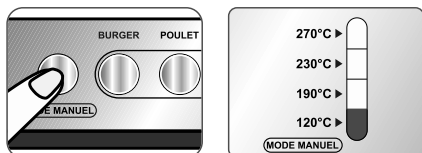


CUISSON



Appuyer sur le bouton marche/arrêt : il s'allume.



Appuyez sur le bouton MODE MANUEL pour choisir le niveau de température. Avec l'accessoire plat, les consignes de température sont les suivantes :

Une pression sur le bouton MODE MANUEL correspond à une température d'environ 100°C

2 pressions correspondent à une température d'environ 150°C

3 pressions correspondent à une température d'environ 200°C

4 pressions correspondent à une température d'environ 240°C

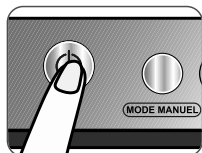
Validez en appuyant sur OK.

Une fois que vous avez validé la température, le voyant clignote indiquant que l'appareil est en préchauffage.

Quand la température est atteinte, le clignotement s'arrête et vous entendez un bip. Le processus de cuisson commence.

Vous pouvez ajuster la température pendant la cuisson. Appuyez sur le bouton MODE MANUEL jusqu'à atteindre la température désirée.






FIN DE CUISSON

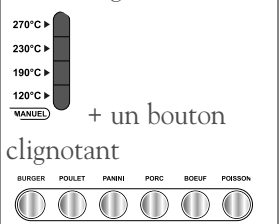








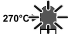
Quand le niveau de cuisson souhaité est atteint, terminez la cuisson en appuyant sur le bouton marche/arrêt. Tous les boutons s'éteignent, le grill arrête de cuire.

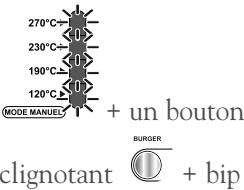
FR

GUIDE DE DEPANNAGE

Problèmes	Causes	Solutions
bouton  clignotant + voyant lumineux  fixe + bouton  clignotant.	Mise en marche de l'appareil ou démarrage du cycle de cuisson automatique avec de la nourriture entre des plaques et sans préchauffage (réglage de la température). Le mode manuel est automatiquement activé.	2 options possibles : <ul style="list-style-type: none"> - choisissez le réglage de température en appuyant sur le  bouton, puis maintenez  enfoncé. Laissez cuire, mais vous devez surveiller la cuisson (mode manuel). - ouvrez complètement l'appareil, retirez la nourriture, fermez correctement l'appareil, programmez à nouveau l'appareil et attendez jusqu'à la fin du préchauffage (température de réglage).

Problèmes	Causes	Solutions
<p>L'appareil s'arrête pendant le cycle de préchauffage (température de réglage) ou la cuisson.</p>	<p>L'appareil est resté ouvert pendant trop longtemps pendant la cuisson. L'appareil a été inactif pendant trop longtemps après la fin du préchauffage (température de réglage) ou de la fonction garde au chaud.</p>	<p>Débranchez l'appareil de la prise, attendez 2 à 3 minutes, puis redémarrez le processus. La prochaine fois que vous utilisez l'appareil, veillez à l'ouvrir et le fermer rapidement pour obtenir de meilleurs résultats de cuisson. Si le problème survient à nouveau, veuillez contacter votre service consommateur local All-Clad.</p>
<p>Les 4 voyants lumineux blancs clignotants</p>  <p>+ un bouton clignotant</p> <p>+ bip discontinu</p> <p>L'appareil n'émet plus de bip</p>	<p>Panne de l'appareil. Appareil rangé ou utilisé dans une pièce qui est trop froide.</p>	<p>Débranchez et rebranchez votre appareil, puis redémarrez immédiatement un cycle de préchauffage (température de réglage). Si le problème persiste, contactez votre service à la clientèle.</p>

Problèmes	Causes	Solutions
<p>Après le préchauffage (température de réglage), j'ai placé mes aliments sur le grill, mais l'indicateur  reste éteint, les boutons et  clignotent et le cycle de démarrage ne démarre pas.</p>	<p>Vos aliments ont une épaisseur supérieure à 4 cm.</p> <p>Vous n'avez pas complètement ouvert le grill pour y placer les aliments.</p> <p>La nourriture n'est pas détectée. Les aliments sont trop fins, le bouton  clignote.</p>	<p>Les aliments ne doivent pas avoir une épaisseur supérieure à 4 cm.</p> <p>Ouvrez complètement le grill puis fermez-le.</p> <p>Confirmez le début de la cuisson en appuyant sur le bouton .</p>
<p>L'appareil passe automatiquement en mode manuel et les boutons manuel  et  sont allumés et  clignotent.</p>	<p>Le temps de préchauffage (température de réglage) n'est pas complètement écoulé.</p>	<p>Laissez cuire, mais vous devez surveiller la cuisson (mode manuel) ou arrêter l'appareil, retirer la nourriture, fermer correctement l'appareil, programmer à nouveau l'appareil et attendre jusqu'à la fin du préchauffage (température de réglage).</p>

Problèmes	Causes	Solutions
<p>Les 4 voyants lumineux blancs clignotants</p>  <p>+ un bouton clignotant interrompu. + bip</p>	Panne de l'appareil	Débranchez l'appareil et contactez votre service à la clientèle

ALL-CLAD GARANTIE FRANCE

 : www.all-clad.fr

Dans le cadre de notre fort engagement envers l'environnement, les appareils électroménagers All-Clad sont réparables durant la période de garantie et au delà. Avant de retourner un produit défectueux à l'endroit où vous l'avez acheté, veuillez prendre contact directement avec le Service Consommateur de All-Clad au 09.74.50.03.46, pour connaître les options de réparation.

Votre aide pour soutenir l'environnement est appréciée !

La garantie

Cet appareil électroménager ou fonctionnant avec des piles est garanti par All-Clad pendant **5 ans** contre tout défaut de fabrication ou de main-d'œuvre et ce, à partir de la date initiale de l'achat.

Cette garantie du fabricant All-Clad vient en complément des droits des consommateurs.

La garantie du fabricant couvre tous les coûts de remise en état d'un produit reconnu défectueux pour qu'il se conforme à ses spécifications d'origine, par la réparation ou le remplacement de pièces défectueuses et la main-d'œuvre nécessaire. Au choix de All-

Clad, un produit de remplacement peut être proposé à la place de la réparation du produit défectueux. Les obligations de All-Clad dans le cadre de cette garantie, se limitent exclusivement à cette réparation ou ce remplacement.

x. Les obligations de All-Clad dans le cadre de cette garantie, se limitent exclusivement à cette réparation ou ce remplacement.

Conditions et exclusions

La **garantie All-Clad ne s'applique qu'en France** et n'est valable que sur présentation d'une preuve d'achat.

Pour toute assistance sous garantie, merci de contacter le Service Consommateur d'All-Clad au **09.74.50.03.46** ou sur **www.all-clad.fr**. Un responsable consommateur vous assistera personnellement en diagnostiquant la situation, et en faisant réparer ou échanger le produit dans le centre de service All-Clad le plus proche.

FR

All-Clad ne sera pas obligé de réparer ou d'échanger un produit qui ne serait pas accompagné d'une preuve d'achat valide.

Cette garantie ne couvre pas les dommages encourus à la suite d'une mauvaise utilisation, d'une négligence, du non-respect des instructions d'utilisation et d'entretien, de l'utilisation avec une alimentation électrique non conforme à celle spécifiée sur la plaque signalétique ou d'une modification ou d'une réparation non autorisée du produit. Elle n'inclut également pas l'usure normale du produit, ni l'entretien ou le remplacement de pièces consommables, ni les cas suivants :

- utilisation d'une eau ou d'un consommable non adaptés
- entartrage (tout détartrage doit être réalisé conformément aux instructions précisées dans le mode d'emploi)
- infiltration d'eau, de poussière, d'insectes, dans le produit
- dommages mécaniques ou surcharge
- dommages ou mauvais résultats dus à un mauvais voltage ou une mauvaise fréquence
- tous accidents liés à un feu, une inondation, la foudre, etc.
- usage professionnel ou commercial
- verre ou céramique endommagé

Cette garantie ne s'applique pas aux produits trafiqués ou aux dommages encourus à la suite d'une mauvaise utilisation ou d'un mauvais entretien, aux problèmes au niveau de l'emballage effectué par son propriétaire ou d'une manutention inadéquate de la part du transporteur.

Droits légaux des consommateurs

droits légaux envers le commerçant où le consommateur a acheté le produit. Cette garantie donne au consommateur des droits spécifiques en plus des droits légaux, et le consommateur peut en faire usage à sa discrétion exclusive.

Article L 217-4 du Code de la consommation : « Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.

Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. »

Article L 217-5 du Code de la consommation : « Pour être conforme au contrat, le bien doit :

- 1° Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :
 - correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
 - présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;
- 2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté. »

Article L 217-12 du Code de la consommation : « L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. »

Article L 217-16 du Code de la consommation : « Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention. »

Article 1641 du Code civil : « Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. »

Article 1648, al.1er du Code civil : « L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. »

Informations supplémentaires

Les accessoires, consommables et autres pièces remplaçables directement par l'utilisateur, peuvent être achetées, s'ils sont disponibles localement, tel que décrit sur le www.all-clad.fr.